

30
~~3090~~

Jeudi 8 janvier 1948.

Coopération économique européenne.
Délégation à la Conférence de la
main-d'oeuvre à Rome dès le 26 jan-
vier 1948.

Département politique. Proposition du 7 janvier 1948.

Département des finances et des douanes. Rapport joint du
8 janvier 1948.

Le comité de coopération économique européenne avait déci-
dé au cours de ses travaux à Paris, en septembre dernier,
qu'une conférence de la main-d'oeuvre aurait lieu en janvier
1948, et avait chargé le gouvernement italien de la convoquer.

Par note du 5 décembre, la légation d'Italie a informé le
département politique que son gouvernement a fixé au 26 janvier
1948 à Rome l'ouverture de cette conférence et invitait les
pays participants à y prendre part. Cette légation a communiqué
le 18 décembre l'ordre du jour provisoire de la conférence;
elle a demandé qu'on lui confirme jusqu'au 10 janvier la parti-
cipation de la Suisse et qu'on lui fasse connaître la composi-
tion de la délégation suisse.

Le Conseil fédéral a exprimé l'avis, à plusieurs reprises,
que la Confédération devait être présente aux travaux entrepris
dans le cadre de la coopération économique européenne. Il s'est
prononcé en dernier lieu dans ce sens le 19 décembre 1947. Cela
étant, on doit admettre que la question de savoir si la Suisse
doit participer à la conférence considérée est résolue par
l'affirmative. Il reste, en revanche, à désigner les délégués
suisses.

Le département politique, d'entente avec la division du
commerce et l'office fédéral des arts et métiers et du travail,
propose et le Conseil

d é c i d e :

- 1° La Confédération suisse sera représentée à la conférence de
la main-d'oeuvre s'ouvrant à Rome le 26 janvier 1948 par une
délégation composée de
M. René de Weck, ministre de Suisse en Italie, - président -
et MM. André Parodi, conseiller de légation, chargé des af-
faires économiques de la légation de Suisse en Italie, et
Albert Jobin, premier chef de section à l'office fédéral de
l'industrie, des arts et métiers et du travail, - membres.
- 2° L'indemnité journalière de M. Albert Jobin sera fixée par le
département de l'économie publique, d'entente avec le dépar-
tement des finances et des douanes.

Communication aux délégués par le département politique.

Extrait du procès-verbal aux départements politique (6), de
l'économie publique (4), des postes et des chemins de fer (3)
et des finances et des douanes pour exécution.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Ch. Oser